

Deuxième édition
2013-09-01

AMENDEMENT 1
2016-11-01

**Matériel de jardinage — Exigences de
sécurité pour les tondeuses à gazon à
moteur à combustion interne —**

Partie 2:

Tondeuses à gazon à conducteur à pied

**AMENDEMENT 1: OPC, organes de coupe,
tuyaux sous pression**

*Garden equipment — Safety requirements for combustion-engine-
powered lawnmowers —
Part 2: Pedestrian-controlled lawnmowers*

AMENDMENT 1: OPC, cutting means, pressurized hoses



Numéro de référence
ISO 5395-2:2013/Amd.1:2016(F)

© ISO 2016

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/75dd94f7-3eef-42e6-a866-1d8a5f8140a5/iso-5395-2-2013-amd-1-2016>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/75dd9417-3ccf-42c6-a866-1d8a5f8140a5/iso-5395-2-2013-amd-1-2016).

L'amendement 1 à l'ISO 5395-2 a été préparé par le comité technique l'ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 13 *Matériel à moteur pour jardins et pelouses*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 5395-2:2013/Amd 1:2016

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/75dd94f7-3eef-42e6-a866-1d8a5f8140a5/iso-5395-2-2013-amd-1-2016>

Matériel de jardinage — Exigences de sécurité pour les tondeuses à gazon à moteur à combustion interne —

Partie 2: Tondeuses à gazon à conducteur à pied

AMENDEMENT 1: OPC, organes de coupe, tuyaux sous pression

Page 1, Article 2

Supprimer les références suivantes:

ISO 13849-1:2006, *Sécurité des machines — Parties des systèmes de commande relatives à la sécurité — Partie 1: Principes généraux de conception*

Page 5, 4.3

Remplacer le 4.3 par ce qui suit:

4.3 Commande de présence de l'opérateur (OPC)

La tondeuse à gazon doit être munie d'un dispositif de commande de présence de l'opérateur qui:

- respecte des principes éprouvés et utilise des composants éprouvés; et
- nécessite d'être activée par l'opérateur avant de pouvoir démarrer le système de transmission du dispositif de déplacement de la tondeuse à gazon (si elle en est équipée) et de l'organe de coupe, ces fonctions de l'OPC et du démarrage devant être séparées; et
- nécessite une activation continue par l'opérateur pour permettre un fonctionnement continu; et
- active automatiquement l'arrêt de la rotation de l'organe de coupe et/ou du système de transmission du dispositif de déplacement si la tondeuse en est équipée, lorsque l'opérateur relâche le dispositif de commande.

Les fonctions d'activation maintenue et de relâchement de l'OPC de la transmission du dispositif de déplacement peuvent être combinées avec l'OPC de l'organe de coupe ou séparées.

Pour une application liée à la sécurité, un «composant éprouvé» est un composant qui a été:

- a) *largement utilisé par le passé et a obtenu des résultats satisfaisants pour des applications similaires, ou*
- b) *fabriqué et contrôlé selon des principes qui démontrent son aptitude à l'emploi et sa fiabilité pour des applications liées à la sécurité.*

Les composants et principes de sécurité nouveaux peuvent être considérés comme équivalant à des «composants éprouvés» s'ils remplissent les conditions décrites en b).

NOTE Pour plus d'informations, voir l'ISO 13849-1 [13].

Depuis une position d'arrêt complet, la relance de la rotation de l'organe de coupe doit nécessiter deux actions séparées distinctes. L'actionnement de l'OPC doit être l'une de ces actions. Si ces actions doivent être effectuées avec la même main, elles doivent alors être distinctes et différentes afin d'éviter tout redémarrage accidentel de l'organe de coupe.

Si l'OPC est réactivée avant l'arrêt de l'organe de coupe, le fonctionnement de l'organe de coupe peut reprendre sous réserve qu'il y ait suffisamment d'énergie cinétique pour redémarrer le moteur.

L'arrêt et le démarrage automatiques ou à simple action de l'organe de coupe sont autorisés pendant le fonctionnement continu de l'OPC.

La conformité doit être vérifiée par essai fonctionnel et contrôle.

Page 12, 4.11

Remplacer le 4.11 par ce qui suit:

4.11 Tuyaux sous pression des circuits hydrauliques

Les tuyaux qui fonctionnent à une pression maximale de service supérieure à 5 000 kPa et situés à moins de 1 000 mm de la zone de commande de l'opérateur doivent être placés ou protégés de façon qu'en cas de rupture, le fluide ne soit pas projeté directement sur l'opérateur lorsqu'il se trouve au poste de l'opérateur.

Les mêmes exigences s'appliquent aux éléments sous pression avec une pression de service comprise entre 500 kPa et 5 000 kPa et situés à moins de 1 000 mm de la zone de commande de l'opérateur ou pour lesquels la température du fluide sous pression dépasse 50 °C lorsqu'ils fonctionnent à une température ambiante de 20 °C ± 5 °C.

La conformité doit être vérifiée par contrôle et mesurage.

ITeC STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Page 18, 5.2

Remplacer le 5.2 par ce qui suit: standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/75dd94f7-3eef-42e6-a866-1d8a5f8140a5/iso-5395-2-2013-amd-1-2016

5.2 Impact sur l'organe de coupe

La tondeuse à gazon doit résister à un impact soudain sur l'organe de coupe conformément à l'ISO 5395-1:2013, Annexe B, et tout résultat d'essai parmi les suivants doit être considéré comme un non-respect de cette exigence:

- pénétration de la cible par une quelconque partie de la tondeuse à gazon;
- rupture de l'organe de coupe;
- détachement de l'organe de coupe de la tondeuse à gazon, ou du bras ou disque de l'organe de coupe sur lequel il est monté.

La rupture d'un dispositif de cisaillement ou l'écaillage de la partie coupante de l'organe de coupe ne doivent pas être considérés comme un échec.

Il n'est pas nécessaire que la machine soit utilisable après l'essai.

La conformité doit être vérifiée par contrôle et par essai conformément à l'ISO 5395-1:2013, Annexe B.

Page 35, Bibliographie

Ajouter la référence suivante:

[13] ISO 13849-1:2015, *Sécurité des machines — Parties des systèmes de commande relatives à la sécurité — Partie 1: Principes généraux de conception*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 5395-2:2013/Amd 1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/75dd94f7-3eef-42e6-a866-1d8a5f8140a5/iso-5395-2-2013-amd-1-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/75dd94f7-3eef-42e6-a866-1d8a5f8140a5/iso-5395-2-2013-amd-1-2016>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 5395-2:2013/Amd 1:2016
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/75dd94f7-3eef-42e6-a866-1d8a5f8140a5/iso-5395-2-2013-amd-1-2016>